

que représentent les "premières générations futures" pour l'avenir de la construction européenne.

- les jeunes, bien qu'ils soient organisés, ne sont jamais consultés, ce qui risque de gaspiller leur enthousiasme et d'affaiblir le projet d'une société européenne innovante.

Les Verts estiment que l'Europe devrait

favoriser les orientations et dispositifs suivants...

- 1 - la consultation systématique des organisations représentatives des jeunes pour toute initiative les concernant et la présence de leurs représentants dans les comités de suivi et d'évaluation
- 2 - l'aide au développement de réseaux et de rencontres de représentants de mouvements de jeunes et d'élèves
- 3 - l'intégration des besoins des jeunes dans toutes les initiatives communautaires et notamment la généralisation d'un revenu minimum garanti pour les jeunes (du type RMI), étudiants compris, lorsqu'ils sont fiscalement autonomes
- 4 - l'intensification de la politique d'information sur les programmes européens et sur la façon d'en bénéficier par l'ouverture de centres d'information ouverts à tous (on peut par exemple très bien imaginer une européenneisation des CIO)
- 5 - la mise en place de différents programmes d'éducation : éducation à la santé, éducation à la consommation (écologiquement soutenable (dès le primaire), éducation à la sexualité et à la contraception auprès des jeunes (en incluant le principe de reconnaissance égale des différentes formes de sexualité)
- 6 - l'intégration dans le droit communautaire de l'article de la Charte des droits sociaux fondamentaux relatif à l'âge légal de travail : "tout jeune de 16 ans occupant un emploi doit per-

cevoir une rémunération équitable et pouvoir bénéficier, pendant au moins deux ans, sur son temps de travail, d'une formation professionnelle complémentaire"

7 - la mise en œuvre effective de la Charte sur les droits de l'enfant, sans oublier la réalisation d'actions en directions des jeunes des pays pauvres et notamment l'interdiction du travail des enfants

8 - la mise en place au niveau européen d'un réseau de lutte contre la prostitution infantile, contre la pédophilie et le trafic d'enfants

9 - l'organisation de rencontres et d'échanges intergénérationnels

10 - le développement du Service volontaire européen, tant en terme de promotion de ce statut qui permet aux jeunes d'exercer des activités d'utilité sociale dans les différents pays de l'Union, qu'en terme de condition de rémunération des jeunes volontaires. Cet outil, une fois étendu, renforcerait la confiance mutuelle et l'esprit de tolérance, et offrirait aux jeunes, à la fois une expérience de préparation à la vie active, la possibilité d'acquérir des connaissances supplémentaires, et une expérience de citoyenneté européenne enracinée. Les activités réalisées au sein d'un tel service ne devraient pas se substituer à des emplois existants.

## V Une grande politique linguistique

### Un enjeu majeur

Aujourd'hui l'Europe se construit sans avoir de doctrine sur la question linguistique. Or un des freins aux échanges humains réside dans la

diversité des langues pratiquées en Europe. Cette difficulté se manifeste à tous les niveaux de la vie européenne.

Au sein des institutions européennes la question a été résolue empiriquement dans les relations de travail par la pratique de la traduction dans l'ensemble des langues des pays membres. Dans la pratique des groupes politiques - les Verts par exemple - il arrive fréquemment que la langue de travail soit l'anglais. L'élargissement à venir de l'Union entraînera sans doute des modifications en matière de langues officielles. Celles-ci seront probablement limitées à trois ou quatre "grandes langues".

Les acteurs de la société civile, syndicats et associations, sont, eux, le plus souvent condamnés à se rabattre sur l'usage de l'anglais, alors même que le degré d'aisance dans cette langue est très varié selon les personnes. Cette situation conduit à des effets de domination involontaires.

Le "citoyen de base" doit consentir un effort personnel de formation linguistique souvent considérable pour s'installer dans un autre pays de l'Union. Sans soutien, il y a peu de chance qu'il en fournisse un nouveau pour aller travailler dans un troisième pays de l'Union.

On sait depuis longtemps que la question linguistique est un obstacle à la mobilité au sein de l'Union. Or l'espace de mobilité est aussi espace d'appartenance. Il est difficile de se sentir membre d'un espace où l'on ne peut se déplacer commodément, avec une certaine aisance ou familiarité.

La question linguistique doit donc être abordée dans ses vraies dimensions. Elle implique une réflexion sur les enjeux mêmes de la construction européenne : grand marché ou société ? Elle exige aussi une réflexion sur les statuts des différentes langues, nationales ou régionales, dominantes ou dominées, et une stratégie volontariste si l'on veut à la fois main-

tenir la diversité culturelle, favoriser les échanges humains et promouvoir une citoyenneté réelle en Europe.

### Huit propositions concrètes

Afin de relever le défi linguistique auquel elle est confrontée, l'Europe pourrait favoriser les orientations et dispositifs suivants :

- 1 - l'élargissement du programme LINGUA, qui touche aujourd'hui une fraction bien trop restreinte de jeunes et de futurs enseignants (en 1997, 40 000 jeunes seulement ont pu bénéficier de deux semaines de séjour dans un autre pays de l'Union) et de futurs enseignants
- 2 - le développement de l'apprentissage de une langue étrangère dès l'école maternelle (qui ne soit pas systématiquement l'anglais), en favorisant par exemple les langues frontalières. D'autre part, l'ensemble des États membres de l'Union européenne devraient signer si ce n'est déjà fait la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
- 3 - une dynamisation de l'enseignement et de l'utilisation des langues dites régionales ou minoritaires dans leurs régions respectives dès l'école maternelle
- 4 - la promotion dans chaque pays membre de l'étude de l'ensemble des langues européennes avec l'objectif de maîtriser au moins trois langues à la fin du parcours de formation initiale
- 5 - le développement de la langue des signes et du braille pour les malentendants et les non-voyants et la reconnaissance de ces langues pour l'acquisition des diplômes
- 6 - la prise en charge au niveau européen de la défense et de la promotion des langues non territorialisées telles que

le rom, le yiddish, l'arménien, et de langues parfois interdites sur leur propre territoire d'origine, telles que le kurde ou le berbère

- 7 - le développement des programmes de formation continue en matière linguistique, favorisant les stages dans le pays de la langue étudiée, pour les salariés comme pour les chômeurs. Ces programmes pourront aussi utiliser les nouveaux outils de communication en les rendant aisément accessibles
- 8 - la mise sur pied au sein du Parlement européen d'une commission qui serait chargée d'évaluer la pertinence de l'utilisation de l'espéranto comme langue-pont pour la communication transnationale, et pour commencer au sein de l'Union. Dans l'attente des conclusions des travaux de cette commission, les institutions de l'Union pourraient inciter les différents États membres à proposer l'espéranto comme langue à option dans les programmes linguistiques.

- 1 Voir chapitre 3.
- 2 Voir chapitre 4.
- 3 Voir chapitre 2.
- 4 Prise en compte des critères environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre des politiques publiques.
- 5 CRII-RAD : Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité.
- 6 ACRO : Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest.
- 7 SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.
- 8 Voir infra.
- 9 Elaboré à la conférence de Rio l'agenda 21 comprend une liste d'engagements pour mettre en œuvre le développement soutenable au niveau planétaire à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.
- 10 CEDA : Communauté européenne du charbon et de l'acier.
- 11 La prétention de la COGEMA à se faire dédommager de l'abandon du nucléaire par l'Allemagne montre combien les entreprises sont décidées à se battre pour percevoir un droit au remboursement pour tout progrès écologique ou social obtenu par des voies démocratiques.
- 12 Nouvelles liquidités internationales créées par le FMI en 1969, qui remplacent la monnaie Or depuis 1976.
- 13 Le "premier pilier" de l'Union est l'acquis communautaire réalisé autour de la constitution du Marché Unique puis de l'UEM. Le deuxième pilier traite des questions de paix et de sécurité et relève également de la stricte coopération des États.
- 14 Dans l'esprit de l'article 13.2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui stipule : "Toute personne a le droit de quitter tout pays y compris le sien et de revenir dans le sien".
- 15 Les accords de Lomé définissent des conditions d'accès privilégiés aux marchés européens pour les pays d'Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP), anciennement colonisés par des États membres de l'Union, ainsi que des mécanismes de stabilisation des cours de leurs produits d'exportation. Cette convention prévoit en outre un partenariat original, par le fonctionnement d'une Assemblée paritaire, entre l'Union européenne et les ACP. Cette formule originale se trouve cependant mise à mal dans le contexte néo-libéral : la préférence commerciale accordée se retrouve mise en cause depuis que les pays européens ont ratifié les accords de Marrakech, créant l'OMC.
- 16 Fonds de stabilisation des matières premières de la convention de Lomé.
- 17 Lancé par la commission en avril 1993, KONWER est un programme de diversification des actions économiques dans les régions fortement tributaires du secteur militaire.
- 18 Voir chapitre 1.
- 19 "Maisons des cinq sens" : lieux d'exposition et d'initiation aux diverses expressions et manifestations sensorielles.

Progr. de Les Verts (FR)  
par EP-Balardo 1999

Rédaction du programme coordonnée par Anne Le Strat.  
Mise en forme de Raymond Pronier.  
Avec la contribution de Franck Bayay, Jean-Claude Blau, Christian Brett, Françoise Duthu, François de Ruyg, Daniel Fillol, Pierre Kemmen, Catherine Bourgain et de l'ensemble des commissions des Verts.  
Remerciements également à tous ceux qui, ponctuellement, ont apporté leur concours à ce programme.